



Les Echos PATRIMOINE



DÉFISCALISATION // La saison 2015 des fonds de non-coté est lancée. Cette année, encore, l'offre de FCPI et de FIP agréés est étoffée. Les clefs pour bien décrypter ces placements.

Entrer au capital des PME pour payer moins d'impôts

Anne-Sophie Vion
asvion@lesechos.fr

La campagne 2015 des FCPI (fonds communs de placement dans l'innovation) et des FIP (fonds d'investissement de proximité) est ouverte. Ces produits permettent à l'épargnant de minorer son impôt, de diversifier son patrimoine dans le non-coté tout en soutenant le développement de PME tricolores.

Même si la carotte fiscale s'est réduite au fil des années, la souscription de parts de FCPI et/ou de FIP offre encore une réduction d'impôt sur le revenu (IR) de 18 % du montant des versements, hors frais de souscription, dans la limite annuelle de 12.000 euros pour un célibataire et de 24.000 euros pour un couple soumis à une imposition commune. L'économie d'impôt est donc, au maximum, de 2.160 euros pour le premier et de 4.320 euros pour le second. A la sortie, les éventuelles plus-values sont exonérées d'IR, mais pas de prélèvements sociaux.

Attention, ces investissements sont pénalisés par leur prise en compte dans le plafonnement global des niches fiscales fixé à 10.000 euros. A noter que l'on peut toutefois cumuler la réduction en

achetant à la fois des parts de FCPI et de FIP. Mais celle-ci ne peut s'additionner, pour une même souscription, avec la réduction ISF également accordée aux FCPI et aux FIP. Pour bénéficier de ces atouts fiscaux, il est nécessaire de conserver ses titres au moins cinq ans.

Bien qu'appartenant à une même famille de produits le millésime 2015 des fonds de non-coté présente une palette de solutions très variées.

● LES FIP À BONUS

Parmi elles, deux types de FIP ouvrent droit à un taux de réduction supérieur aux 18 % normalement fixés pour la catégorie. Les investissements en Corse et ultramarins sont ainsi favorisés. Le taux de réduction est de 38 % des sommes versées au cours de l'année d'imposition pour les FIP Corse dans la limite d'une réduction d'impôt de 4.560 euros (célibataire) ou de 9.120 euros (couple).

« Au sein d'un vivier de 1.200 PME, explique François Gerber, associé gérant chez Vatel Capital, qui vient

de lancer un huitième FIP Corse, nous en sélectionnons entre 5 et 10 chaque année. Il s'agit d'entreprises familiales, dans des activités traditionnelles, souvent anciennes et dont les dirigeants ont un véritable esprit d'entrepreneur. Nous n'avons eu que deux défauts sur 49 investissements. Nous avons pris une participation dans, par exemple, Gloria Maris, numéro un français de l'aquaculture maritime. »

Les FIP outre-mer bénéficient d'un taux de réduction encore supérieur : 42 % des investissements. Soit une économie d'impôt maximale de 5.040 euros pour un célibataire (10.080 euros pour un couple). Mais le « super-bonus » fiscal ultramarin est, à ce jour, réservé aux seuls résidents fiscaux des départements et des territoires d'outre-mer. « Ce qui explique, observe Jérôme Devaud, directeur général délégué chez Inter Invest, société spécialisée dans les investissements outre-mer en loi Girardin, que ce type de FIP soit resté jusqu'à présent confidentiel. Seuls 6 fonds ont été créés depuis 2011 pour une collecte totale de 8 millions d'euros.



A titre de comparaison, les FIP Corse ont levé l'an dernier 70 millions d'euros. » Le dispositif pourrait toutefois retrouver un second souffle. Un amendement a en effet été voté dans le cadre du PLF 2016, en cours d'examen au Parlement, qui vise à aligner la fiscalité des FIP outre-mer sur celle des FIP Corse.

● INVESTIR HORS DE L'ÎLE-DE-FRANCE

Exception faite des FIP Corse et outre-mer, chaque FIP possède quatre régions cibles d'investissement. Au final, la plupart des FIP – et c'est aussi le cas des FCPI – concentrent leurs investissements le long de l'axe Ile-de-France, Bourgogne, Rhône-Alpes et Paca. Quelques gestionnaires se sont aventurés dans d'autres régions. Ainsi Nestadio investit depuis dix ans dans des PME régionales de Bretagne, des Pays de la Loire, de Basse-Normandie et, depuis 2014, de Poitou-Charentes.

La société s'est en outre récemment alliée à une nouvelle plateforme de « crowdfunding » régionale GwenneG (« petits sous » en breton), qui propose aux particuliers et aux professionnels de financer des projets sous forme de don, de prêt ou d'investissement en capital. Objectif commun : soutenir les initiatives économiques et l'emploi en Bretagne. Autre exemple : le FIP Entrepreneurs Centre Ouest n° 3 d'Entrepreneur Venture, qui, en sus de l'Ile-de-France, investit dans des PME régionales de Haute-Normandie, du Centre et des Pays de la Loire.

● ALLIER COTÉ ET NON-COTÉ

Paradoxalement, plusieurs FCPI prennent principalement, voire totalement des participations dans des PME innovantes cotées sur Alternext, Eurolist B ou C. En vogue depuis trois ans, ce type de produit, commercialisé notamment par Inocap, NextStage, Truffle Capital

et Vatel Capital, n'apporte donc pas de diversification dans les « private equity » à proprement parler, mais offre les mêmes atouts fiscaux.

Il permet aussi de réduire la durée de mobilisation des sommes investies (entre cinq ans et sept ans, contre de huit à dix ans pour le non-coté). Ces fonds sont tenus d'investir 40 % de leur actif en augmentation de capital.

« Face à la baisse des avantages fiscaux et aux crises successives – éclatement de la bulle Internet en 2001 puis crise des "subprimes" en 2007 et 2008 –, lesquelles ont sévèrement affecté plusieurs millésimes de cette industrie assez jeune, le souhait actuel de nos investisseurs est a minima de récupérer leur mise initiale, et ce, dans les délais fixés, ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé », souligne Jean-David Haas, directeur général de NextStage AM.



Plus de fonds et comment adoucir son impôt grâce aux dons sur lesechos.fr/patrimoine



Exemples de FCPI, FIP anti-impôt sur le revenu 2015 ouverts à la souscription

Nom du fonds	Type	Société de gestion	Frais annuels (1)	Versement minimum en € (2)
Ambition Cross-Border 2015	FCPI	A Plus Finance	3,95 %	1.000
Capital Invest PME 2015	FCPI	Omnes Capital	3,42 %	2.000
Capital Santé PME IV	FIP	Midi Capital	4,76 %	500
Connect Innovation 2015 (3)	FCPI	Seventure Partners	4,79 %	1.000
Corse Développement (4)	FIP	Calao Finance	4,87 %	1.000
Entrepreneurs Centre Ouest n° 3	FIP	Entrepreneur Venture	4,74 %	1.000
Idinvest Patrimoine 2015	FCPI	Idinvest Partners	4,96 %	1.000
InnovAlto 2015	FCPI	Alto Invest	4,84 %	1.500
Kallisté Capital n° 8 (4)	FIP	Vatel Capital	4,72 %	1.000
Nestadio Conviction	FIP	Nestadio Capital	4,72 %	500
Néoveris Corse 2015 (4)	FIP	ACG Management	4,95 %	500
NextStage Cap 2020	FCPI	NextStage	5,49 %	3.000
Nouvelle France	FCPI	Inocap	4,64 %	1.000
PME 974 n° 3 (5)	FIP	Apicap	6,82 %	1.000
Rendement Bien-Etre n° 2	FIP	Sigma Gestion	4,71 %	1.000
Truffie Développement	FCPI	Truffle Capital	4,70 %	1.000
123 France Opportunités	FIP	123Venture	4,70 %	1.000

(1) Taux de frais annuels moyens (TFAM) maximum. (2) Hors frais d'entrée. (3) Distribué dans le réseau Banque Populaire. (4) Fonds dédié à la Corse. (5) Fonds dédié à l'outre-mer, réservé aux résidents fiscaux outre-mer.

•LES ÉCHOS• / SOURCES : •LES ÉCHOS•, ÉTABLISSEMENTS